


<input type="checkbox"/> Étudiant(e)		<input type="checkbox"/> Aîné(e) - 65 ans et plus	
Nom :		DDN :	
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone domicile :		Téléphone cellulaire :	
Adresse électronique :			
Établissement scolaire fréquenté (Section pour les étudiants)			
Nom de l'établissement scolaire :			
Adresse :			
Pièces justificatives (transmettre une copie de ces documents avec votre formulaire d'inscription)			
<input type="checkbox"/> Preuve de résidence (avec votre adresse principale)			
<input type="checkbox"/> Preuve de fréquentation d'établissement scolaire (À fournir par les étudiants)			
<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité avec photo			
Mode de remboursement : Virement bancaire, transmettez aussi un spécimen chèque			
 Comment obtenir un remboursement			
Étape 1 : Procédez à votre inscription à l'aide de ce formulaire.			
Étape 2 : Attendez la confirmation de votre inscription (indiquant que vous respectez les conditions d'admissibilité).			
Étape 3 : Au moment de l'achat de votre billet d'autobus de la compagnie Galland, pour un trajet sur l'axe Mont-Laurier / Montréal, conservez votre preuve d'achat indiquant le nom du passager, la date du transport, le montant du billet et les lieux de départ et de destination.			
Étape 4 : Présentez votre preuve d'achat conforme au TACAL, à l'adresse suivante : dleduc@tocal.ca N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées dans votre message.			
Étape 5 : Le TACAL vous fera un virement bancaire équivalent au rabais applicable. Les demandes de remboursement seront traitées une fois par mois.			
Veillez retourner ce document dûment complété avec les pièces justificatives à : dleduc@tocal.ca			
Pour de plus amples informations, contactez-nous : 819 623-5565 poste 2			

Modalités de remboursement

Transport interrégional

Galland – Trajets sur l’axe Mont-Laurier/Montréal

L’aide financière applicable au service de transport interrégional pour étudiants post-secondaire et personnes âgées admissibles s’adresse :

- Aux étudiants (post-secondaires) domiciliés dans la MRC Antoine-Labelle qui fréquentent un établissement scolaire à l’extérieur de la région, pour leur transport entre l’établissement scolaire et leur domicile.
- Aux étudiants (post-secondaires) de l’extérieur qui fréquentent un établissement scolaire dans la MRC Antoine-Labelle, pour leur transport entre leur domicile et l’établissement scolaire.
- Aux personnes âgées (65 ans et plus) qui habitent dans la MRC Antoine-Labelle (résidence permanente) et qui souhaitent se rendre à l’extérieur (sur l’axe Mont-Laurier/Montréal).

Modalités particulières pour la clientèle étudiante :

Le remboursement est applicable sur un billet **aller** et un billet **retour** maximum par semaine, pour la période de septembre à juin, selon le calendrier scolaire.

Le TACAL se réserve le droit de limiter le nombre de remboursement (saisonnier ou annuel) pour assurer une équité entre les usagers.

Modalités particulières pour la clientèle âgée :

Le remboursement est applicable sur deux (2) billets **aller** et deux (2) billets **retour** maximum par année.

Le TACAL se réserve le droit de limiter le nombre de remboursement pour assurer une équité entre les usagers.

En tout temps, le TACAL pourra refuser de procéder à un remboursement si la transaction ne satisfait pas aux modalités en vigueur, si le détenteur ne s’est pas préalablement inscrit auprès du TACAL ou si un doute subsiste sur la prestation de service. Le TACAL mettra fin au service lorsque les fonds seront épuisés.